

Protocole sanitaire 2020

1) retrait des dossards :

Attention, il n'y aura pas d'inscription sur place !

Les retraits des dossards auront lieu le **vendredi 18 septembre de 17h00 à 19h30 à l'école Marguerite Mathis de St-Michel/Meurthe** ou le **samedi 19 septembre de 10h00 à 13h00 à l'aire de jeux des Jumeaux**. Respectez bien ces horaires !

Dans la mesure du possible, privilégiez le retrait des dossards le vendredi pour les coureurs du secteur.

Toutes les **pièces justificatives** (autorisation parentale, certificat médical, licence) doivent être impérativement envoyées sous format numérique ou papier et reçues au plus tard le **vendredi 18 septembre à 12h00 !**

- a) sous format numérique à l'adresse suivante : traildesjumeaux@orange.fr
ou
- b) sous format papier à l'adresse suivante :

École Marguerite Mathis
1781, route de Saint-Dié
88470 Saint-Michel-sur-Meurthe

Paiement : vous pouvez joindre un chèque aux pièces justificatives ou payer lors de la récupération du dossard (chèque à l'ordre de « coopérative scolaire »)

2) port du masque :

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans sur tout le site.

Les coureurs portent le masque sur la zone de départ. Ils le gardent sur eux pendant la course et le remettent après l'arrivée dans la file du parcours de sortie.

3) ravitaillement :

- a) Mini trails :

1 verre d'eau sera prévu à l'arrivée pour tous les participants (gobelet fourni par l'organisateur)

- b) Trails découverte :

Il n'y aura pas de self-service.

Les coureurs doivent être équipés d'un contenant (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...).
1 gobelet souple sera à cette occasion offert par l'organisation et sera distribué lors du retrait du dossard.

A l'arrivée, des portions individuelles emballées industriellement seront distribuées.